

AVIS PUBLIC



DEMANDES DE DÉMOLITION

Les personnes intéressées sont priées de noter que, conformément au Règlement sur la démolition d'immeubles (CA-24-215), le Comité d'étude des demandes de démolition se réunira le 28 novembre 2019, à 16 h 30, à la salle du conseil d'arrondissement située au rez-de-chaussée du 800, boulevard De Maisonneuve Est, afin de statuer sur une demande de certificat d'autorisation de démolition relative au bâtiment portant les numéros 2361 à 2373, place Dufresne, et sur un projet de réutilisation du sol prévoit la construction d'un immeuble résidentiel de 3 étages comprenant 24 logements et 25 unités de stationnement pour vélo.

Toute personne désirant s'opposer à la délivrance d'un certificat d'autorisation de démolition doit, au plus tard le 19 novembre 2019, faire parvenir une opposition motivée à l'adresse suivante :

« Demande de démolition »
a/s de Domenico Zambito
Secrétaire d'arrondissement
Ville de Montréal
Arrondissement de Ville-Marie
800, boul. De Maisonneuve Est, 19e étage
Montréal (Québec) H2L 4L8.

Fait à Montréal, le 9 novembre 2019

Le secrétaire d'arrondissement
Domenico Zambito, avocat